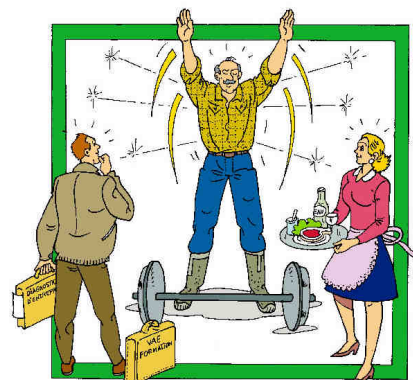




TOUT LE MONDE VIEILLIT...

Même au travail !



Tout le monde vieillit, voilà une vérité absolue même si le vieillissement se fait de manière inégale. Dans le monde professionnel, afin d'éviter le vieillissement prématuré, il est possible d'agir sur les conditions de travail par du matériel performant mais aussi sur l'organisation et les ambiances de travail.

Il est opportun de prévoir le vieillissement et de l'accompagner par des aménagements spécifiques du poste de travail (matériel, horaires, organisation), variation des tâches voire changement de poste, pouvant faire suite à des restrictions médicales. Une personne qui travaille dans un bon environnement, qui se sent soutenue et reconnue, poursuivra d'autant plus sereinement son activité professionnelle.

Concernant les seniors, la dernière réforme des retraites réprecise certaines obligations pour l'employeur :

- ❖ l'entretien professionnel pour faire le point et proposer au salarié des actions de formations complémentaires,
- ❖ le bilan de compétences pour envisager une nouvelle orientation,
- ❖ la validation des acquis de l'expérience (VAE) pour valider ses compétences professionnelles par une certification,
- ❖ le droit individuel à la formation (DIF) qui reste acquis au salarié même en cas de changement d'employeur.

Un diagnostic santé-compétences peut être réalisé dans une entreprise par le conseiller formation du FAFSEA accompagné du médecin du travail afin de proposer l'offre de formation la plus adéquate et obtenir un financement.

Actuellement ce diagnostic-conseil concerne les entreprises adhérentes au FAFSEA des secteurs du paysage, du négoce de vin et spiritueux, les centres équestres, les jardineries graineteries.

Il est de la responsabilité de l'entreprise de veiller au maintien du salarié vieillissant dans son emploi. De la même manière, le salarié se doit d'entretenir sa santé tant dans sa vie professionnelle que personnelle (hygiène de vie, alimentation équilibrée, entretien physique et mental...).

Pour les personnes en réflexion de réorientation, La MSA propose aussi une action « Avenir en Soi » animée par des professionnels afin d'accompagner les changements de parcours.

Plus d'infos sur le site www.msa-bourgogne.fr

Tous ces dispositifs visent à maintenir les salariés vieillissants dans leur emploi. Le vieillissement peut être anticipé par chacun en gérant sa propre carrière et en suivant des formations tout au long de son parcours professionnel.

Certains postes sont identifiés comme difficiles physiquement, par exemple celui du bûcheron mais il en existe d'autres... et pourtant même un bûcheron peut s'économiser en fonction de sa manière de travailler.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter votre MSA

Caisse Régionale MSA de Bourgogne

Service Santé Sécurité au Travail

14 Rue Félix Trutat

03 80 63 22 95

21046 DIJON CEDEX

www.msa-bourgogne.fr



santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore